

Ressources utiles



Tu souhaites agir dans ton établissement mais tu ne sais pas comment t'y prendre ? Voici, quelques ressources non exhaustives...

Mon lycée est-il déjà engagé?



Le **label E3D** signale les établissements engagés dans un programme Développement Durable. Si c'est le cas, tu vas pouvoir retrouver et compter sur des personnes déjà impliquées. Si non, il faut en parler au CPE, au proviseur et/ou à des professeurs pour t'accompagner

Quel est le rôle d'un.e éco-délégué.e ?

C'est être un **ambassadeur**, un **relai de sensibilisation** et être **force de proposition** dans des projets et actions à mettre en place au sein de l'établissement.

Par où commencer ?

Il faut d'abord **en parler autour de soi**, aux professeur.es, CPE pour rencontrer le ou la proviseur.e. Ensuite, il s'agit de faire **un état des lieux** (actions déjà mises en place, bilan des objets jetés, taux de gaspillage alimentaire). Ensuite, tu pourras impulser des changements/animations entourées des personnes concernées. Tu peux contacter la Région Normandie pour plus d'informations



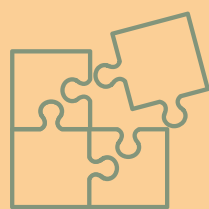
Qui s'occupe des déchets ?

- Au sein d'un lycée, tout le monde est producteur de déchet et donc responsable de ces derniers. Sur la partie financière, c'est le gestionnaire du lycée qui s'en occupe. La Région Normandie, en tant que propriétaire des locaux a fait un guide complet sur la gestion des déchets: Calaméo - REGION NORMANDIE - Gestion des déchets des lycées normands (calameo.com).

- Sur le territoire, ce sont les collectivités compétentes en matière de déchets qui ont en charge le service public de collecte et de traitement. Elles peuvent déléguer toutes ou une partie de leurs compétences à un syndicat de déchets. Ces collectivités proposent des animations. Renseigne toi pour savoir ce qu'elles proposent pour ton lycée !



Comment participer à des challenges ?



Il existe de nombreux challenges dont voici quelques exemples: la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets), le ramassage de déchets (worldcleanupday.fr) ou encore les initiatives éco-délégués

Quelles actions puis-je mener dans le lycée ?

La première action est l'état des lieux. Suite à celui-ci tu pourras identifier des actions à mettre en place. En voici quelques exemples: le tri sélectif, des actions de solidarité avec des associations caritatives, un ciné-débat, la suppression des plastiques..etc

Comment m'organiser ?



En amont, il faut pouvoir planifier les actions. Par exemple, les idées peuvent être proposées au Conseil de Vie Lycéenne. Ensuite pendant l'action, tu peux prendre des notes pour identifier les difficultés et faciliter la reprise de l'action au prochain groupe. La dernière phase est celle de l'évaluation et c'est aussi un moyen de communiquer avec tout le groupe sur son ressenti, les compétences acquises et l'évolution du groupe.

Pour plus d'information contactez plan_dechet@normandie.fr